

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

S²LOW

ID : 089-218900850-20240404-2024_04_04_01A-BF

Synthèse

Budgétaire

2023-2024

Sommaire

- Pages 5 à 6 : Données synthétiques – budget Commune
- Pages 7 à 18 : Compte Administratif 2023 – budget Commune
- Pages 19 : Point périscolaire
- Pages 20 à 29 : Budget primitif 2024 – budget Commune
- Pages 30 à 31 : Etat 1259 imposition 2024
- Pages 32 à 37 : Compte Administratif 2023 – budget Eau
- Pages 38 à 42 : Budget primitif 2024 – budget Eau

Liste des sigles

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

PB : Prévision Budgétaire

DM : Décision Modificative

BP : Budget Primitif

FCTVA : Fond de Compensation TVA

Section de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections*
- 023 - Virement à la section d'investissement*

Recettes réelles de fonctionnement :

- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes et 731 - Impositions directes
- 74 - Dotations et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels
- 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Recettes d'ordre de fonctionnement :

- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections*

Lignes budgétaires :

- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté*
- 002 - Résultat de fonctionnement reporté*

Section d'investissement

Dépenses et Recettes Réelles de Fonctionnement :

- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 13 - Subventions d'investissement (reçues)
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)
- 204 - Subventions d'équipement versées
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 27 - Autres immobilisations financières

Dépenses et Recettes d'Ordre de Fonctionnement :

- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section*
- 041 - Opérations patrimoniales*

Budget principal

Données synthétiques sur la situation financière de la Commune :

a) Population INSEE :

2021	2022	2023
1176	1153	1135

b) Population DGF :

2021	2022	2023
1189	1166	1149

c) Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population :

2021	2022	2023
610,02 €	649,02 €	667,38 €

d) Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population :

2021	2022	2023
754,40 €	697,20 €	736,46 €

e) Encours de la dette / population

2021	2022	2023
142,28 €	116,82 €	221,14 €

f) Dépenses de personnel / DRF :

2021	2022	2023
37,71%	33,18%	35,09 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité. C'est un coefficient de rigidité, car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

g) Produit des impositions directes / population :

2021	2022	2023
342,21	354,42	383,53

Ce ratio est toujours en augmentation grâce à la revalorisation des bases de fiscalité.

Pour rappel : La revalorisation des bases découle des constructions nouvelles et des améliorations des locaux existants.

h) Evolution des bases de fiscalité des différentes taxes :

	Bases 2022 (effectives)	Bases 2023 (prévisionnelles)	% évolution
Taxe Foncière Bâties	1 112 955	1 186 000	6,56 %
Taxe Foncière Non Bâties	20 413	21 600	7,23%
Taxe Habitation sur les R.S.	90 820	14 571	-83,86%

Taux d'imposition 2023 :

- Taxe Foncière Bâtie : 34,93 % (dont 21,84€ tx départemental)
- Taxe Foncière Non Bâtie : 28,59 %
- Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 14,98%

☞ Tableau d'amortissement de remboursement des emprunts :

N°	Banque	Objet	Taux	Capital remboursé	Intérêts remboursé	Liquidé	Capital Restant Dû au 31/12/2023	Dernière échéance
E13	Caisse d'Epargne	Tx rénov. et accessibilité salle polyv.	1,60	8 418,87	573,13	8 992,00	30 547,81	05-2027
E14	Caisse d'Epargne	Rachat d'emprunts	0,93	18 211,59	755,29	18 966,88	69 819,95	08-2027
E16	Crédit Agricole	Eclairage public LED rues Paris et Lyon – partie 1	0,76	3 052,54	55,54	3 108,08	4 631,28	08-2025
E18	Caisse d'Epargne	Acquisition du BAR	4,48	0,00	0,00	0,00	80 000,00	10-2025
E19	La Banque Postale		4,46	0,00	0,00	0,00	66 000,00	12-2043
TOTAL COMMUNE				29 683,00	1 383,06	31 066,96	250 999,04	
E17	Crédit Agricole	Budget Eau modernisation réseau	1,13	3 183,07	459,49	3 642,56	37 479,52	07-2034
TOTAL EAU				3 183,07	459,49	3 642,56	37 479,52	

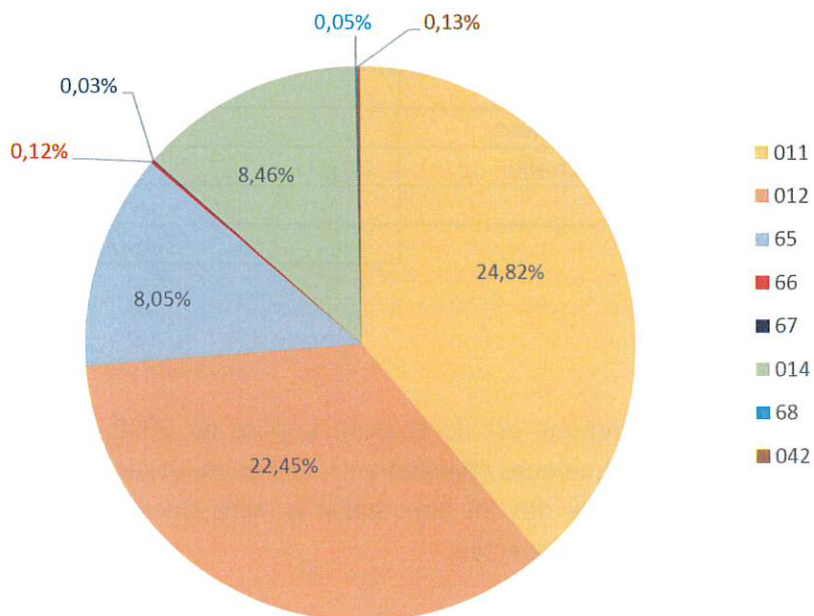
A savoir que notre capacité de désendettement, en 2023, est de 3,20 années soit un endettement dit maîtrisé. (réf. Document du SGC « calcul ratios endettement »).

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Section de Fonctionnement

La Prévision Budgétaire 2023 a été exécutée à 64,10%

Réalisé par rapport à l'enveloppe globale de la prévision budgétaire



DEPENSES

Réalisé par rapport à la prévision chapitres par chapitres

Chapitre op. réelles	Prévision Budgétaire	Réalisé en €	Réalisé en %
011	354 775,00	293 888,51	82,84
012	295 026,00	265 786,70	90,09
65	96 355,00	95 352,00	98,96
66	1 384,00	1 383,96	100,00
67	500,00	328,60	65,72
014	100 194,00	100 194,00	100,00
68	542,00	541,61	99,93
042	1543,00	1 542,87	99,99

INFORMATIONS DIVERSES :

3 Liste des concours attribués, en 2023, par la Commune sous forme de prestations en nature ou de subventions :

a) Liste des subventions versées : (chapitre 65 – articles 657..)

Organismes	Montant
CSP de Charmoy – section FOOT	4 000,00 €
CSP de Charmoy	3 800,00 €
Ciné Migennes	200,00 €
Les cheveux argentés	100,00 €
M.J.C. Migennes	100,00 €
Coopérative scolaire – école élémentaire	650,00 €
Coopérative scolaire – école Maternelle	850,00 €
COS du personnel communal	3 200,00 €
	12 900,00 €

- Le fleurissement de la commune est dorénavant imputé au 6068 et non le 60628 comme initialement prévu. Il y a eu quelques changements sur les imputations, ce qui peut induire des dépassements ou au contraire des BP non réalisées, sans que cela n'affecte les chapitres, l'enveloppe ayant toujours été respectée.
- La toiture du foyer communal a été réparée à hauteur de 3 529,20€ par l'entreprise Brun d'Epineau-les-Voves.
- Les gestes économiques appliqués, permettent de maintenir une maîtrise des dépenses d'énergies :

2022 : 45 752,36€	} soit une baisse de 3,18%
2023 : 44 296,93€	
- Nous avons eu 4 260,29€ de frais d'avocat pour une affaire judiciaire en cours. A savoir que, ces frais sont remboursés, au titre de la protection juridique, à 90% (art.75888).

articles éligibles à la FCTVA

M57

		BUDGET 2023	2023
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	354 775,00	293 888,51
6041	Achats d'études	475,00	443,60
6042	Achats prestations services (repas restauration scolaire)	60 000,00	60 051,45
60612	Énergie - Électricité - Gaz	50 000,00	44 296,93
60622	Carburants	3 500,00	3 040,78
60623	Alimentation	150,00	88,81
60624	Produits de traitement		49,95
60628	Autres fournitures non stockées (pharmacie, sapins, fleurs)	4 000,00	23,94
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	3 344,52
60632	Fournitures de petits équipements	5 000,00	6 010,23
60633	Fournitures de voirie (dont terreau)	4 000,00	130,09
60636	Vêtements de travail	600,00	309,80
6064	Fournitures administratives	3 500,00	3 111,16
6067	Fournitures scolaires	3 000,00	3 578,37
6068	Autres matières et fournitures		2 153,52
611	Contrats de prestations de services	55 000,00	54 813,10
61358	Locations mobilières	2 400,00	2 312,12
61521	Entretien et réparations - Terrains	27 000,00	23 960,50
615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics	10 000,00	692,40
615228	Entretien et réparations - Autres bâtiments	2 500,00	3 529,20
615231	Entretien et réparations - Voiries	29 028,00	4 403,99
615232	Entretien et réparations - Réseaux	2 500,00	2 675,64
61551	Entretien et réparations - Matériel roulant	2 000,00	1 667,52
61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	4 000,00	4 740,81
6156	Maintenance	3 800,00	2 719,88
6161	Primes d'assurance - Multirisques	12 837,00	12 174,82
6182	Documentations générale et technique	950,00	520,74
6184	Organismes de formation (agents municipaux)	2 000,00	780,00
62261 / 8	Honoraires médicaux	500,00	
6227	Honoraires avocats affaires en contentieux	6 000,00	6 809,56
6231	Annonces et insertions	1 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	1 561,48
6232	Sociale (animations sociales)	9 000,00	6 807,95
6234	Récéptions (réunions + autres)	3 500,00	3 516,36
6233	Manifestations / événements	2 500,00	2 652,95
6228	Projet école "génération vélo"	800,00	864,00
6238	Relation publique divers	1 300,00	489,10
6238	Frais reliure registre, numérisation d'acte/plan + autres	500,00	
6236	Publication (bulletin municipal, imprimés, carte vœux)	5 000,00	3 383,40
62367	Publication (mise en page)		490,00
6245	Transports de personnel ext. PROJET D'ECOLE	885,00	105,00
6251	Missions	500,00	122,60
6261	Frais d'affranchissement	1 200,00	683,90
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	8 015,14
627	Services bancaires et assimilés (frais TIPI+cb)	350,00	415,34
6281	Concours divers (Cotisations organismes AMF+GIPE bourgogne)	2 000,00	3 282,54
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois...)		
6283	Frais de nettoyage des locaux (vitres bâtiments)	14 000,00	8 880,77
6284	Redevance des Ordures Ménagères	1 000,00	879,90
62876	Remboursement de frais CCAM (Charges local cantine + URBA)	2 700,00	1 714,65
63512	Taxes foncières	1 800,00	1 590,00

012 CHARGES DE PERSONNEL		295 026,00	265 786,70
6216	Police municipale Migennes	4 608,00	4 608,00
6218	Autre personnel extérieur (intérim entrain)	2 000,00	2 576,13
6336	Cotisations CNFPT et CDG	3 500,00	3 985,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	153,29
64111/12/13	Personnel titulaire - Rémunération principale	135 000,00	128 256,59
64131/32/38	Personnel non titulaire - Rémunération principale	48 000,00	38 938,48
6451	Cotisation à l'URSSAF	43 200,00	33 749,26
6453	Cotisations aux caisses de retraite	26 500,00	30 517,41
6454	Cotisations ASSEDIC	2 000,00	1 577,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 830,00	12 898,41
6456	FNC supplément familial	1 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 500,00	1 272,00
64731	Allocation chômage versée à l'agent	12 965,00	6 532,48
6475	Cotisations à la médecine du travail	723,00	722,40

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		96 355,00	95 352,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	7 034,00	6 508,00
65818	Autres	436,00	651,60
65311	Indemnités élus	60 000,00	58 338,88
65313	Cotisations retraite élus	6 000,00	5 537,46
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		7 926,90
653172	Côtisations au fonds de financement de l'allocation fin de mandat	51,00	50,23
65315	Formation des élus	3 000,00	1 911,68
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	12,60
6542	Créances éteintes	1 000,00	
65568	Autres contributions (fourrière du sénonais)	1 100,00	998,80
6558	Autres contributions obligatoires (frais déroq. Scol. + CAF à Epineau)	514,00	514,00
	Autres organismes publics		
65748	Subventions versées aux associations	9 000,00	8 200,00
657361	Subventions versées aux coop scolaire	2 000,00	1 500,00
657363	Subventions versées au cos	3 200,00	3 200,00
65133	Secours d'urgence	1 000,00	
65134	Aides	1 000,00	
65888	Autres (prélèvement à la source)	20,00	1,85

66 CHARGES FINANCIERES		1 384,00	1 383,96
66111	Intérêts d'emprunts	1 384,00	1 383,96

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		500,00	328,60
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	328,60

68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		542,00	541,61
6817	Provisions pour risque en non valeur	542,00	541,61

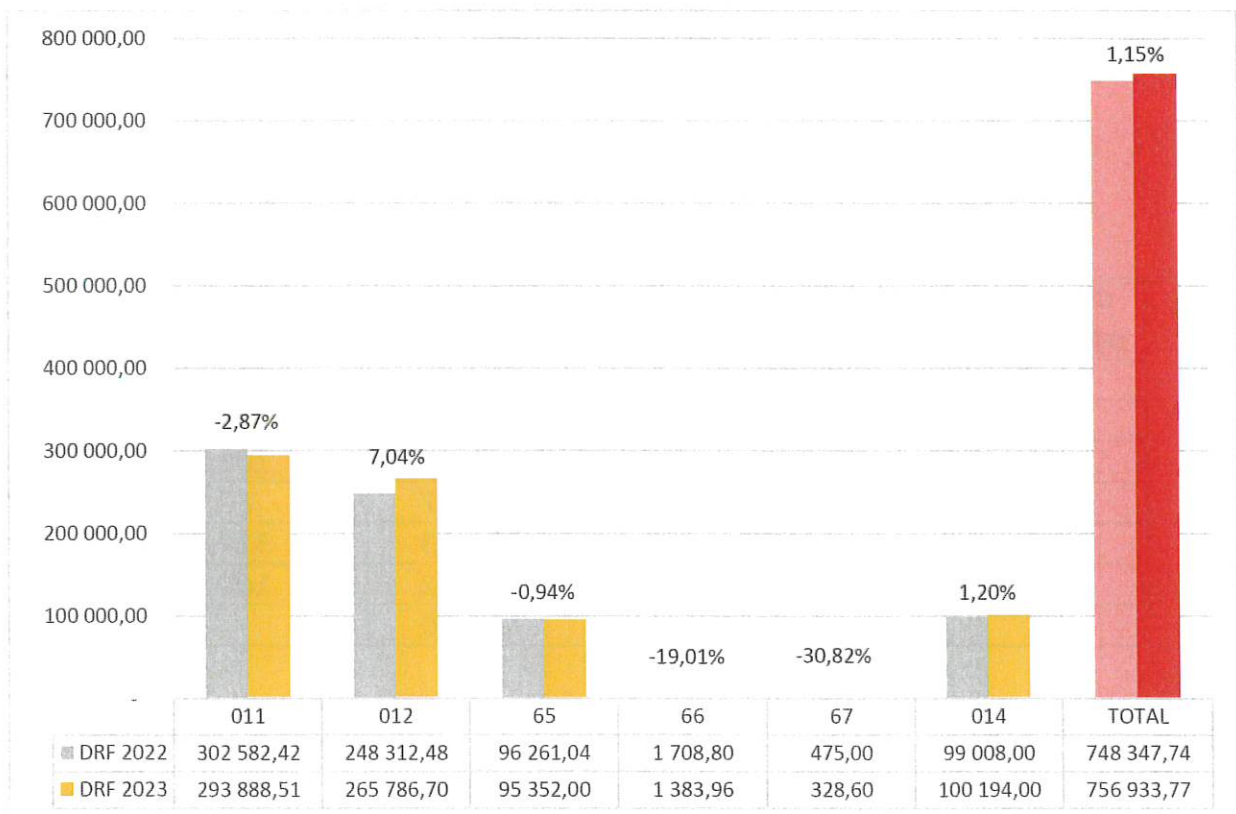
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 543,00	1 542,87
675	Valeur comptable d'immob. cédées		
6761	différence sur réalisations (positives) transférées en investisse.		
6811	Dotations aux amortissements	1 543,00	1 542,87

014 ATTENUATION DE PRODUITS		100 194,00	100 194,00
	Autres dégrèvements sur contributions directes		
739118		1 057,00	2 533,00
739221	Reversement sur FNGIR	89 137,00	89 137,00
7392221	FPIC	10 000,00	8 524,00

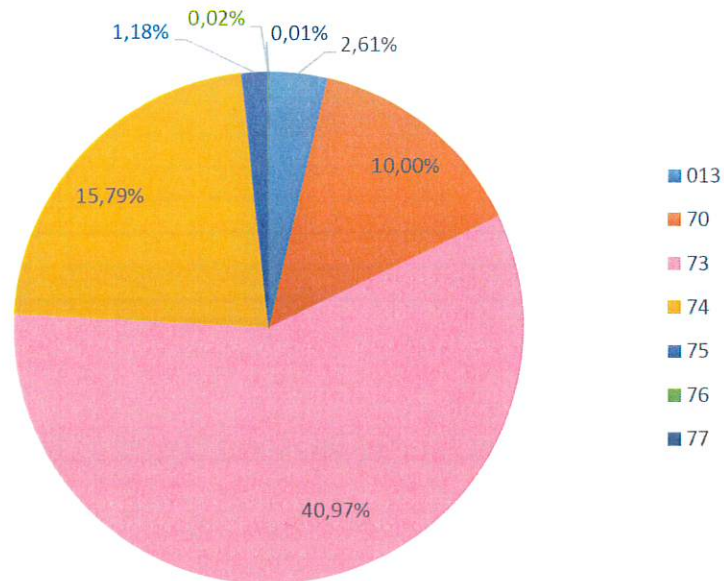
TOTAL		1 184 134,00	759 018,25
--------------	--	---------------------	-------------------

a) Comparatif, entre n-2 et n-1, des Dépenses Réelles de Fonctionnement par chapitre :



La Prévision Budgétaire 2023 a été exécutée à 70,59%

Réalisé par rapport à l'enveloppe de la prévision budgétaire



Réalisé par rapport à la prévision chapitres par chapitres

Chapitre op. réelles	Prévision Budgétaire	Réalisé en €	Réalisé en %
013	15 290,00	30 874,51	201,93
70	75 612,00	118 399,43	156,59
73	479 245,00	485 197,58	101,24
74	214 070,00	187 023,57	87,37
75	4417,09	14 003,13	317,02
76	255,00	256,32	100,52
77	0,00	126,00	+

INFORMATIONS DIVERSES :

De même qu'en dépense, et à la demande du nouveau service de gestion comptable de Joigny (remplace la trésorerie de Migennes), il y a eu quelques changements sur les imputations ce qui peut induire des dépassements ou au contraire des BP non réalisées. Par exemple, la PB de la participation, de la Commune d'Epineau-les-voves, aux frais périscolaires a été inscrite au 74718, cependant, le 1^{er} semestre a bien été réalisé au 74718 et le 2nd semestre réalisé et décomposé sur les articles 70845 et 70875.

M57

002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	395 244,91	
---------------------------------------	-------------------	--

013 ATTENUATION DE CHARGES	15 290,00	30 874,51
6419	rembt sur rémunération du personnel (budget eau)	25 781,28
6459	remboursement sur charges sécurité sociale	5 093,23

70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE et VENTES DIVERSES	75 612,00	118 399,43
7022	vente de peuplier	8 720,00
70311	produits concessions de cimetière	900,00
70312	redevance funéraire	100,00
70323	redevance occupation domaine public	2 733,25
7035	location droits chasse et pêche	123,00
7067	Accueil périscolaire et restauration scolaire	59 079,65
7078	Autres marchandises	
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	4 914,79
70846	mise à disposition du personnel (CCAM)	5 775,36
70875	Rembt frais par les Cmes membres du GFP	29 544,77
70876	mise à disposition équipements sportifs (CCAM)	6 295,75
70878	rembt frais par autres redevables (location lave-vaisselle / chauffage)	212,86

73 IMPOTS ET TAXES + 731 FISCALITES DIRECTES	479 245,00	485 197,58
73111 (chap.	contributions directes	435 307,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
73211	Attribution de compensation par la CCAM	4 245,12
732221	fonds péréquation ress. Interco, commun, (FPIC)	22 194,00
73223	fonds départemental des DMTO (droit mutation CDY)	23 451,46

74 DOTATIONS PARTICIPATIONS	214 070,00	187 023,57
74111	dotation forfaitaire	122 425,00
741121	dotation solidarité rurale péréquation	20 963,00
741127	dotation nationale de péréquation	14 198,00
744	FCTVA sur le fonctionnement	3 391,07
74718	Participations Etat Autres	240,00
7472	Participations Région	
74741	participations communes membre du GFP	22 444,50
7478222	participations autres organismes publics (CEJ CAF)	1 048,00
74833	Compensation exonérations taxe foncière (bâti+non bâti)	1 947,00
7484	Dotation de recensement	
74888	Autres attributions	367,00

75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 417,09	14 003,13
752	revenus des immeubles	7 906,41
755	Dédits et pénalités perçus	2 260,60
75888	produits de gestion courante (PAS)	3 836,12

76 PRODUITS FINANCIERS	255,00	256,32
761	parts sociales	2,84
76231	Intérêts transférés - transfert CCAM emprunts eaux pluviales	253,48

M57

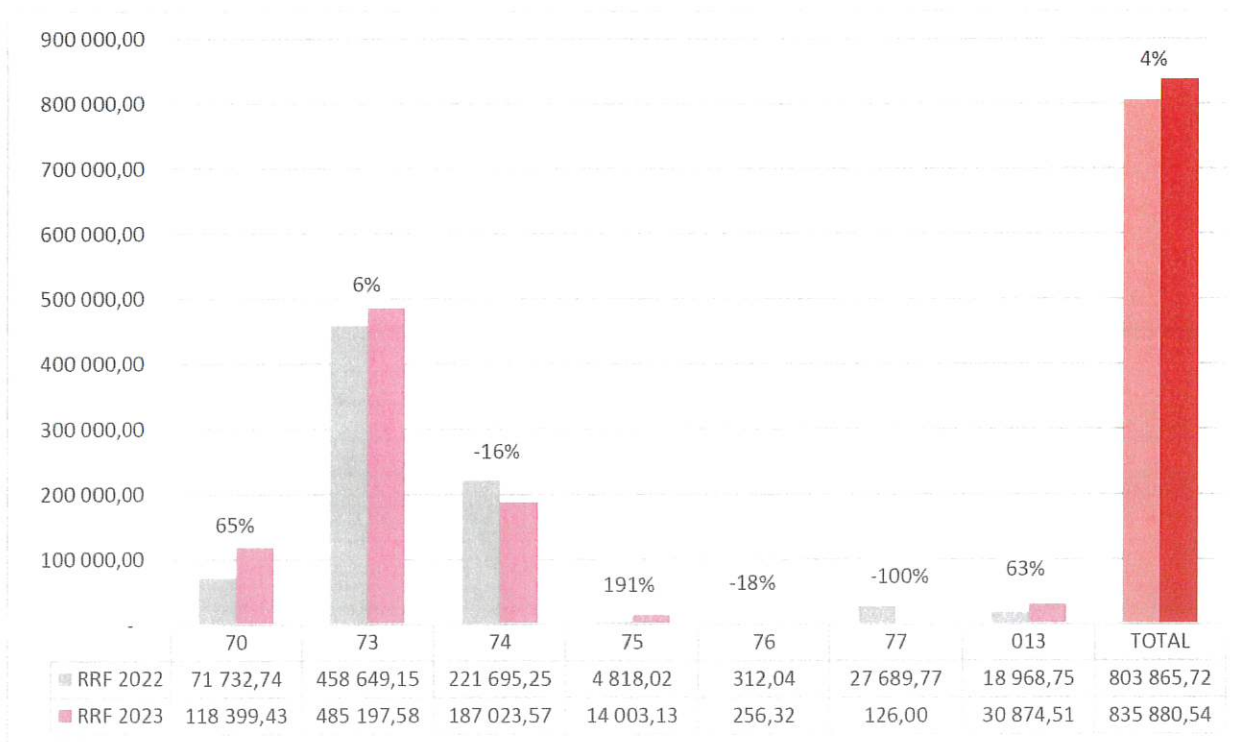
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	126,00
756 chap75	Libéralités reçues	-	
7584 chap75	Recouvrement sur créances ANV	-	
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	-	126,00
775	produits de cessions	-	

78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROV		-	-
7817	Reprises sur dépréciations		

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		-	-
722	immobilisations corporelles (travaux en régie)	-	
7761	différences sur réalisations	-	

TOTAL		1 184 134,00	835 880,54
--------------	--	---------------------	-------------------

a) Evolution des Recettes Réelles de Fonctionnement par chapitre :



Section d'investissement

Dépenses 2023 :

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT
Emprunt capital	29 683,00€
Acquisition Licence 4	3000,00€
Etude sécurité routière des axes principaux	2 730,00€
Acquisition café du Pont	194 546,00€
Modernisation éclairage public en LED	116 315,64€
Meubles pour la bibliothèque communale	125,98€
Friteuse pour les diverses manifs.	369,00€
Déblaiement des gravas de la salle polyv ;	34 020,00€
TOTAL	380 789,62€

Recettes 2023 :

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT
Taxe d'Aménagement	1 362,85€
Amortissements du compte 204 (op. ordre)	1 542,87€
Affectation de résultat (op. ordre)	29 554,51€
FCTVA 2023	7 384,99€
Subventions diverses	71 636,60€
Remboursement prêt eaux pluviales CCAM	6 111,81€
Emprunts	146 000,00€
Dépôt de Garantie nouveau locataire	560,00€
TOTAL	264 153,63€

ALLEES DU CIMETIERE :

↳ réalisation d'un bi-couche sur une partie des allées du cimetière

Dépense TTC en 2022 : 24 162,91 €

Subventionnée par le Conseil Départemental (Village+Yonne) :

Acompte et solde perçus en 2023 : 6 722€ ;

FCTVA perçus en 2023 : 2 726,98

Coût de revient :
14 713,93 €

ECLAIRAGE PUBLIC EN LED : 219 points lumineux + 12 horloges « intelligentes »

Dépense TTC en 2023 : **116 315,64€**

Subventionnée par le Fonds verts (FV) à hauteur de 38 772€ et
par l'Etat (DETR) pour 28 510€

Acomptes perçus en 2023 : 20 184,60€ ;

Solde (FV + DETR) à percevoir en 2024 : 47 097,40€

FCTVA à percevoir en 2024 : 19 080,42€

Coût de revient :
29 953,22€
(25,75%)

BAR-CAFE du Pont : Acquisition du commerce

Dépense TTC en 2023 : **194 546 €**

Subventionnée par l'Etat (DETR) à hauteur de 44 730€
(Subvention demandée au Département « Village+ Yonne », en cours
d'instruction, et demande à faire au FEDER (Europe))

Acompte et solde (DETR) perçus en 2023 : 44 730 € ;

FCTVA à percevoir en 2024 : 18 864,60€

Coût de revient *provisoire* :
130 951,40 €

RESULTATS :

Fonctionnement : + 472 107,20€

Investissement : - 150 060,50€

↳ Restes à Réaliser en Recettes : 49 557,00€

↳ Restes à Réaliser en Dépenses : 5 620,00€

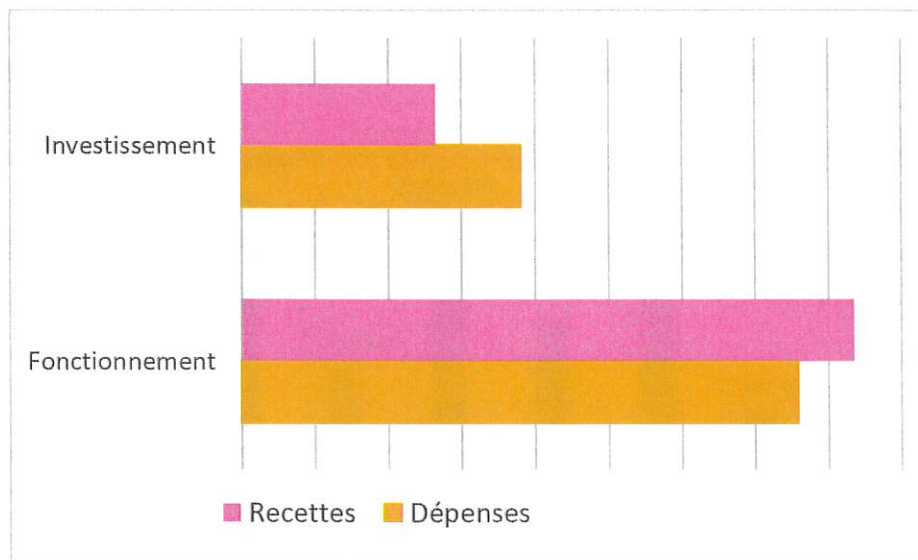
AFFECTATION 2024 :

RF, art.002 : 365 983,70€

DI, art.001 : 150 060,50€

RI, art.1068 : 106 123,50€

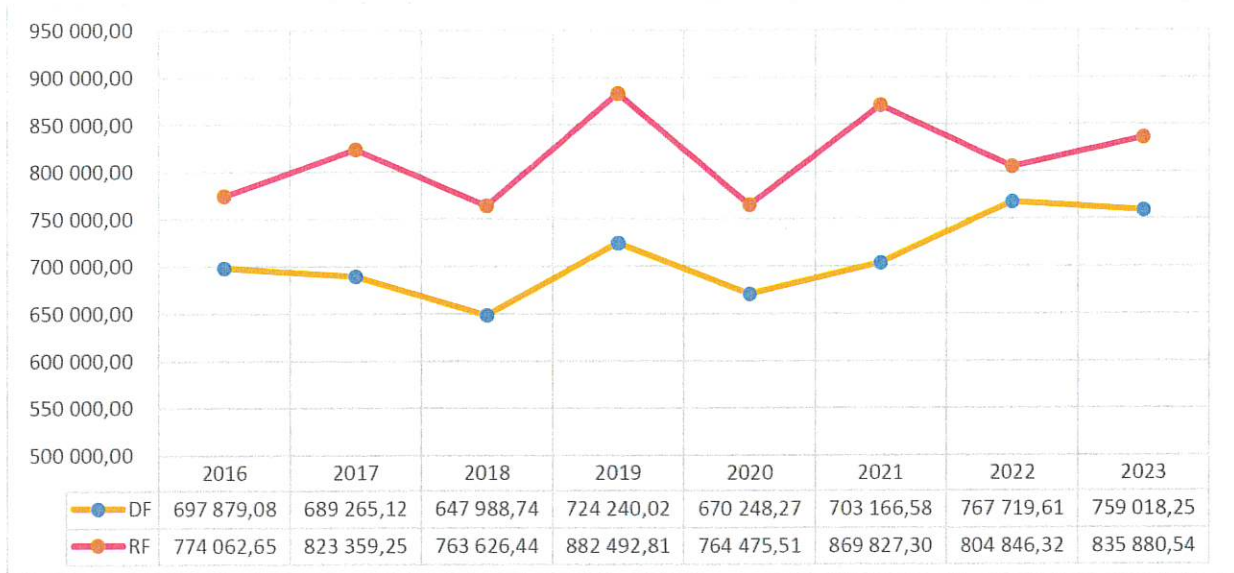
	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	759 018,25	835 880,54	76 862,29
Investissement	380 789,62	264 153,63	-116 635,99
Total	1 129 807,87	1 100 034,17	-29 773,70



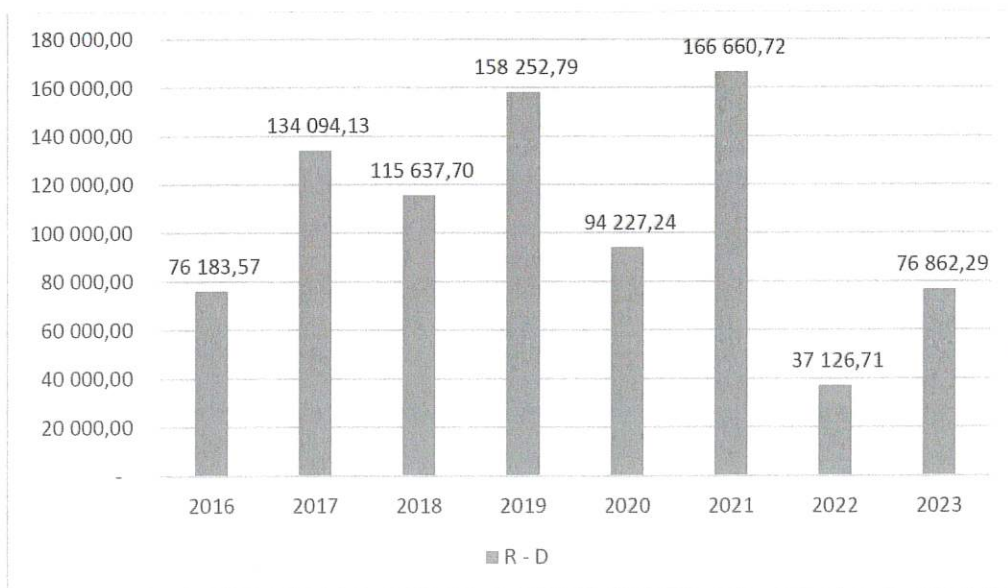


Evolution des Dépenses et Recettes Réelles de fonctionnement, depuis 2016 :

a) Evolution des Dépenses et Recettes Réelles de fonctionnement :



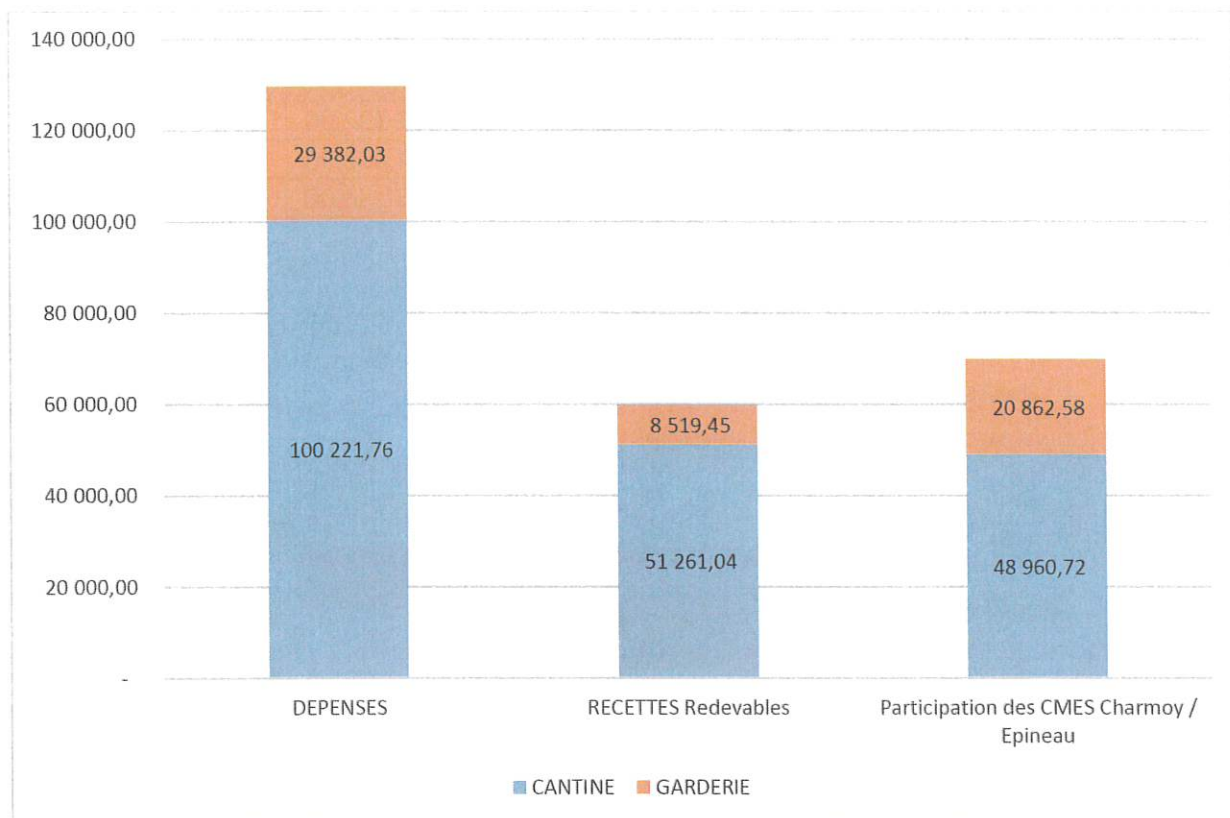
Evolution des Résultats en fonctionnement (Recettes réelles – Dépenses réelles) :



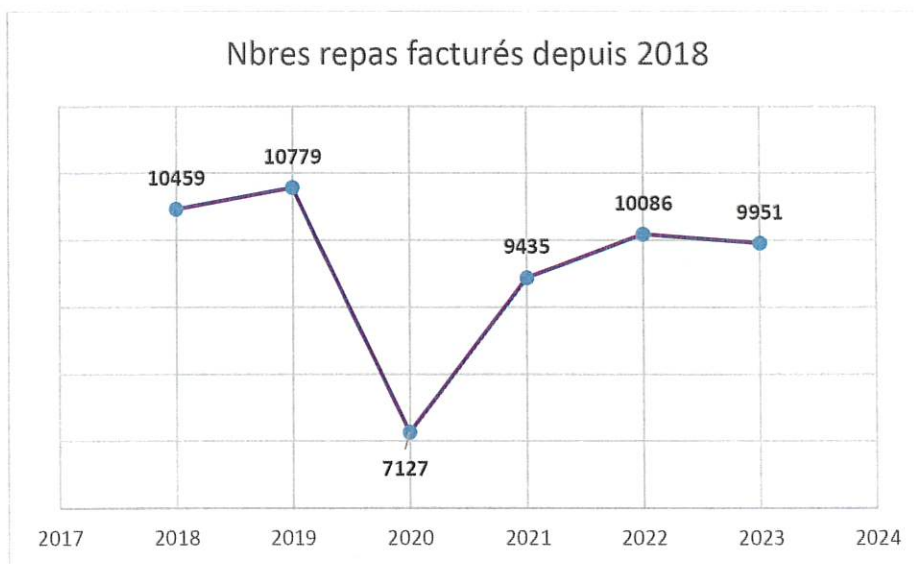


Point sur les dépenses et recettes périscolaires 2023 :

Les dépenses totales s'élèvent à 129 603,79€ ; La participation des « Parents » s'élève à 59 780,49€.



A noter : 9 951 repas livrés par la société de restauration API.

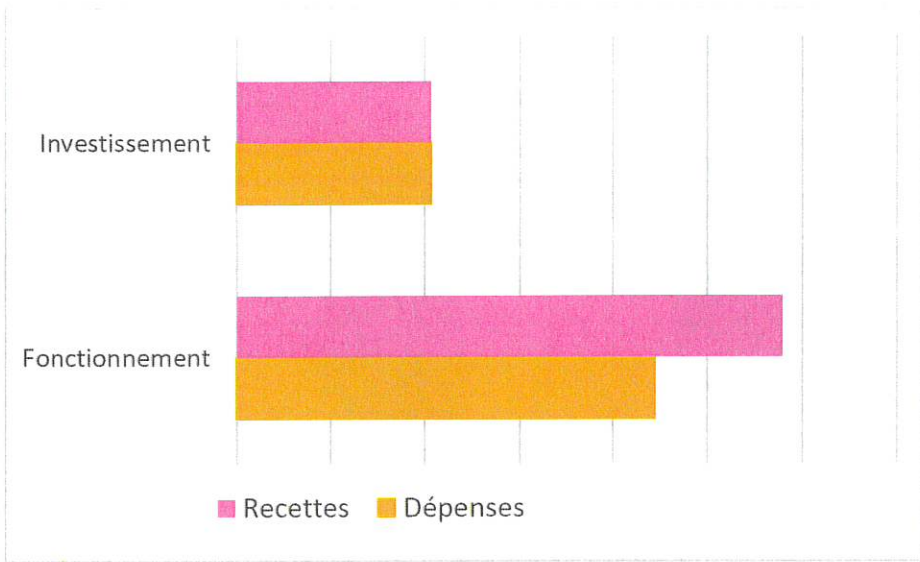


BUDGET PRIMITIF 2024

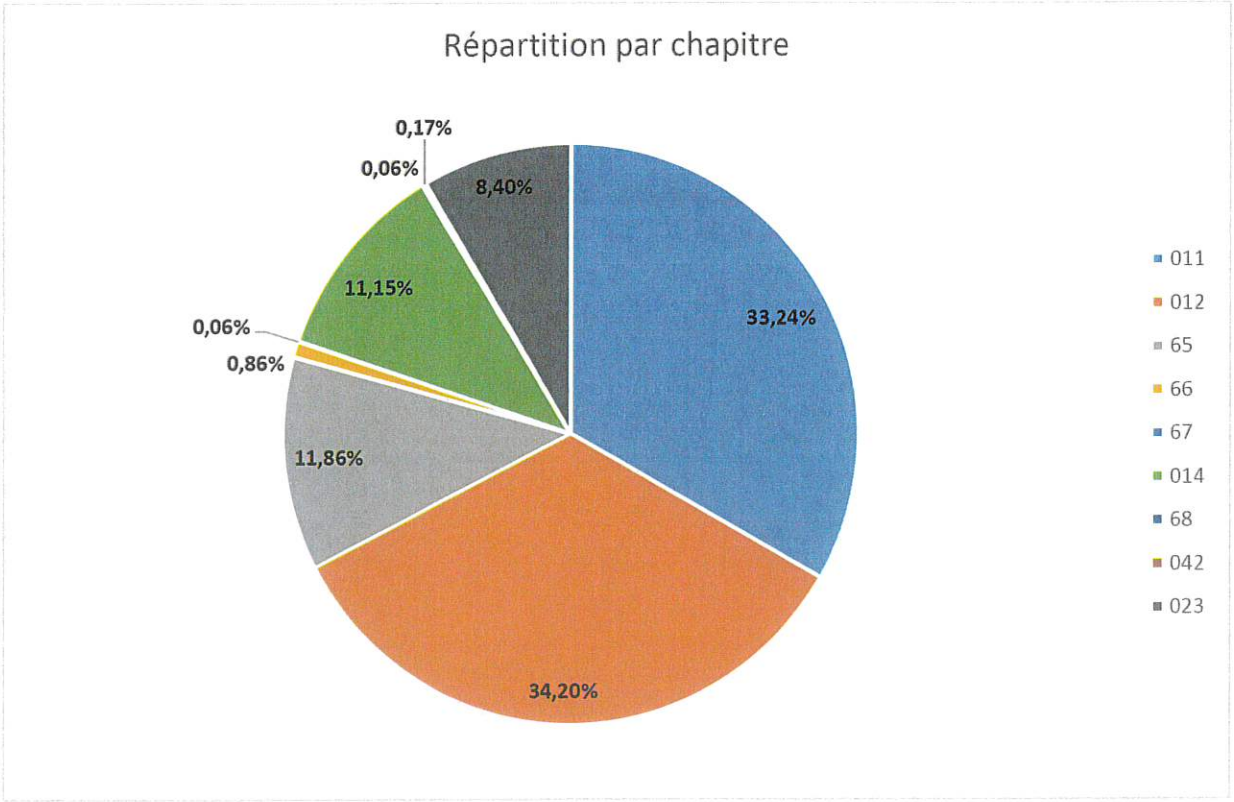


Section de Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	889 265,00	1 161 132,00
Investissement	414 002,00	414 002,00
Total	1 303 267,00	1 575 134,00



DEPENSES



INFORMATIONS DIVERSES :

☞ Liste des subventions (associations) inscrites, au BP 2024 :

(chapitre 65 – articles 657..)

Organismes	Montant
CSP de Charmoy – section FOOT	4 000,00
CSP de Charmoy	3 800,00
Coopérative scolaire – école élémentaire	650,00
Coopérative scolaire – école Maternelle	850,00
Coopérative scolaire – exceptionnelle si projet	500,00
COS du personnel communal	3 200,00
	13 000,00

- Le projet « génération vélo » est reconduit pour 2024, dépense 734€ (art.6228), subventionné à hauteur 367€ (art. recette 74888).
- La taxe foncière a été réévaluée à 4000€ suite à l'acquisition du bar.
- Provisions pour risque en non valeur (art.6817) : Pour rappel : Il appartient au comptable public de procéder au recouvrement de la recette, et d'exiger son paiement lors du constat d'impayés, par les voies et moyens mis à sa disposition par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012. Il peut ainsi prononcer des condamnations pécuniaires telles que des amendes fiscales ou des intérêts moratoires.
 Le cas échéant, en dépit des diligences faites par le comptable public, la collectivité territoriale compétente dispose, en sa qualité d'ordonnateur, de la possibilité d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable. En outre, en application de l'article R2321-2 du CGCT, la collectivité est dans l'obligation de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé, malgré les diligences faites par le comptable public. Ce provisionnement est obligatoire et ce, qu'elle que soit la strate de population.

☞ Le montant des restes à recouvrer en cours et des risques contentieux s'élève à 16 821,69€ pour le budget commune.

En application des taux forfaitaires de dépréciation suivant l'ancienneté de la créance à recouvrer pour le budget commune, le montant de la provision à constituer en 2024 est le suivant :

Créances restantes à recouvrer		Application du mode de calcul	
Exercice créance	Montant	Taux dépréciation	Montant provision 2024
2023	16 028,08	0%	0,00
2022	262,10	25%	65,53
2021	100,40	50%	50,20
2020	0,00	100%	0,00
2019	0,00	100%	0,00
2018 - 2017	431,11	100%	431,11
Total	16 821,69	Total	546,84

articles éligibles à la FCTVA

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		295 613,00
6041	Achats d'études	454,00
6042	Achats prestations services (repas restauration scolaire)	55 000,00
60612	Énergie - Électricité - Gaz	50 000,00
60622	Carburants	3 500,00
60623	Alimentation	150,00
60624	Produits de traitement	100,00
60628	Autres fournitures non stockées (pharmacie, sapins, fleurs)	50,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00
60632	Fournitures de petits équipements	5 000,00
60633	Fournitures de voirie (dont terreau)	1 000,00
60636	Vêtements de travail	900,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00
6067	Fournitures scolaires	3 686,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	64 000,00
61358	Locations mobilières	2 000,00
61521	Entretien et réparations - Terrains	3 000,00
615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics	1 000,00
615228	Entretien et réparations - Autres bâtiments	1 000,00
615231	Entretien et réparations - Voiries	3 000,00
615232	Entretien et réparations - Réseaux	10 000,00
61551	Entretien et réparations - Matériel roulant	2 000,00
61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	5 000,00
6156	Maintenance	3 500,00
6161	Primes d'assurance - Multirisques	13 459,00
6182	Documentations générale et technique	580,00
6184	Organismes de formation (agents municipaux)	2 000,00
62261 / 8	Honoraires médicaux	500,00
6227	Honoraires avocats affaires en contentieux	4 500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00
6232	Sociale (animations sociales)	9 200,00
6234	Réceptions (réunions + autres)	2 500,00
6233	Manifestations / événements	2 500,00
6228	Projet école "génération vélo"	734,00
6238	Relation publique divers	800,00
6238	Frais reliure registre, numérisation d'acte/plan + autres	1 000,00
6236	Publication (bulletin municipal, imprimés, carte vœux)	4 500,00
62367	Publication (mise en page)	
6245	Transports de personnel ext. PROJET D'ECOLE	500,00
6251	Missions	500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 600,00
627	Services bancaires et assimilés (frais TIPI+cb)	1 000,00
6281	Concours divers (Cotisations organismes AMF+GIPE bourgogne)	3 500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois...)	
6283	Frais de nettoyage des locaux (vitres bâtiments)	800,00
6284	Redevance des Ordures Ménagères	1 000,00
62876	Remboursement de frais CCAM (Charges local cantine + URBA)	7 600,00
63512	Taxes foncières	4 000,00

SLOW

012 CHARGES DE PERSONNEL		
6216	Police municipale Migennes	
6218	Autre personnel extérieur (intérim entrain)	-
6336	Cotisations CNFPT et CDG	4 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	180,00
64111/12/13	Personnel titulaire - Rémunération principale	144 800,00
64131/32/33	Personnel non titulaire - Rémunération principale	56 500,00
6451	Cotisation à l'URSSAF	38 300,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	29 750,00
6454	Cotisations ASSEDIC	2 320,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	14 133,00
6456	FNC supplément familial	1 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 500,00
64731	Allocation chômage versée à l'agent	10 600,00
6475	Cotisations à la médecine du travail	723,00

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		105 471,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	7 900,00
65818	Autres	1 200,00
65311	Indemnités élus	60 000,00
65313	Cotisations retraite élus	6 000,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 300,00
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation fin de mar	51,00
65315	Formation des élus	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00
65568	Autres contributions (fourrière du sénonais)	1 000,00
6558	Autres contributions obligatoires (frais dérog. Scol. + CAF à Epineau)	1 000,00
65748	Subventions versées aux associations	7 800,00
657361	Subventions versées aux coop scolaire	2 000,00
657363	Subventions versées au cos	3 200,00
65133	Secours d'urgence	1 000,00
65134	Aides	1 000,00
65888	Autres (prélèvement à la source)	20,00

66 CHARGES FINANCIERES		7 630,00
66111	Intérêts d'emprunts	7 630,00

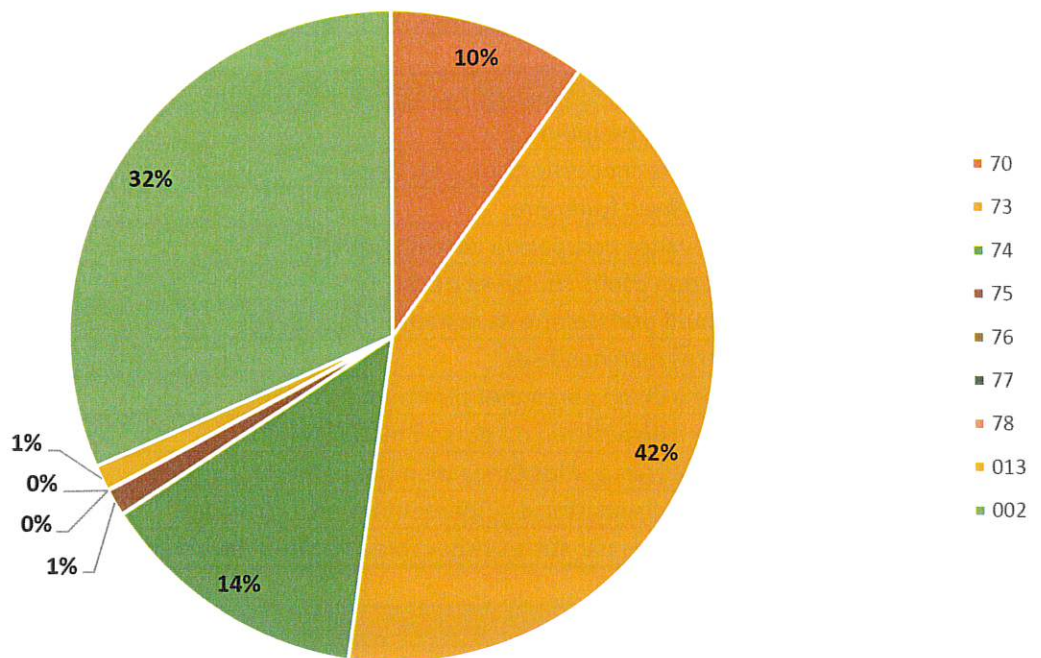
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		500,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00

68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		547,00
6817	Provisions pour risque en non valeur	547,00

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		74 718,00
--	--	-----------

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		1 543,00
675	Valeur comptable d'immob. cédées	
6761	différence sur réalisations (positives) transférées en investisse.	
6811	Dotations aux amortissements	1 543,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS		99 137,00
	Autres dégrèvements sur contributions directes	
739118		
739221	Reversement sur FNGIR	89 137,00
7392221	FPIC	10 000,00
TOTAL		889 265,00

Répartition par chapitre



INFORMATIONS DIVERSES :

- Le revenu des immeubles comporte dorénavant 2 logements locatifs, celui du foyer et la maison faisant partie de l'ensemble immobilier « bar » acquis en 2023.
- Le budget primitif 2024 est en suréquilibre recette de 271 867€, il n'y aura donc pas d'augmentation des taux d'imposition, cette année. Ce suréquilibre servira, entre autres, à inscrire les 1^{ères} dépenses liées à la reconstruction de la salle polyvalente, notamment la maîtrise d'œuvre par architecte.

002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		
013 ATTENUATION DE CHARGES		15 000,00
6419	rembt sur rémunération du personnel (budget eau)	15 000,00
6459	remboursement sur charges sécurité sociale	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE et VENTES DIVERSES		114 723,30
7022	vente de peuplier	-
70311	produits concessions de cimetière	900,00
70312	redevance funéraire	-
70323	redevance occupation domaine public	2 500,00
7035	location droits chasse et pêche	123,00
7067	Accueil périscolaire et restauration scolaire	50 000,00
7078	Autres marchandises	-
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	8 000,00
70846	mise à disposition du personnel (CCAM)	5 700,00
70875	Rembt frais par les Cmes membres du GFP	45 000,30
70876	mise à disposition équipements sportifs (CCAM)	2 500,00
70878	rembt frais par autres redevables (location lave-vaisselle /	-
73 IMPOTS ET TAXES + 731 FISCALITES DIRECTES		492 245,00
73111 (chap	contributions directes	448 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
73211	Attribution de compensation par la CCAM	4 245,00
732221	fonds péréquation ress. Interco, commun, (FPIC)	20 000,00
73223	fonds départemental des DMTO (droit mutation CDY)	20 000,00
74 DOTATIONS PARTICIPATIONS		157 490,00
74111	dotation forfaitaire	122 023,00
741121	dotation solidarité rurale péréquation	20 000,00
741127	dotation nationale de péréquation	13 000,00
744	FCTVA sur le fonctionnement	
74833	Compensation exonérations taxe foncière (bâti+non bâti)	2 100,00
7484	Dotation de recensement	
74888	Autres attributions	367,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		15 482,00
752	revenus des immeubles	11 482,00
755	Dédits et pénalités perçus	
75888	produits de gestion courante (PAS)	4 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS		196,00
761	parts sociales	
76231	Intérêts transférés - transfert CCAM emprunts eaux pluviales	196,00
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROV		12,00
7817	Reprises sur dépréciations	12,00
TOTAL		1 161 132,00

Section d'investissement : Dépenses

		Reports	Propositions	Reports + propositions
001	Déficit investissement reporté		150 060,50	150 060,50
1641	Emprunt capital		32 108,50	32 108,5
165	Dépôts et cautionnement		910,00	910,00
2051	Microsoft office		300,00	300,00
2031	Etudes (faisabilité, solidité, géomètre) reconstruction salle polyvalente		28 400,00	28 400,00
2121	Plantations verger de sauvegarde	4 255,00		4 255,00
21534	Installation prises élect. sur poteaux éclairage public	1 365,00		1 365,00
21312	Mise aux normes électricité salle informatique école + alarme incendie + câblage et installation vidéopro		12 500,00	12 500,00
21312	Portes battantes pour wc école		1 000,00	1 000,00
2111	Parcelle rue du Château		1 500,00	1 500,00
2188	Sèche main électrique pour école + cantine		1 103,00	1 103,00
2188	Grilles d'affichage		1 000,00	1 000,00
21351	Sécurisation des entrées école/ACLM + mairie		2 500,00	2 500,00
2158	15 robinets thermostatiques foyer		1 000,00	1 000,00
21838	Matériel info		2 500,00	2 500,00
2152	Sécurité routière		45 000,00	45 000,00
2313	Réhabilitation Commerce Bar		128 500,00	128 500,00
	TOTAL	5 620,00	408 382,00	414 002,00

Section d'investissement : Recettes

Cette section est principalement financée par la section de fonctionnement, l'affectation de résultat (écritures d'ordres budgétaires), la taxe d'aménagement...

L'équilibre se fera par des éventuelles subventions et/ou emprunts.

		Reports	Propositions	Reports + propositions
021	Prélèvement sur dépenses de fonctionnement		74 718,00	74 718,00
024	Produit des cessions			
1068	Affectation résultat n-1		106 123,50	106 123,50
10222	FCTVA (sur les dépenses N-1)		19 000,00	19 000,00
10226	Taxe d'aménagement		1 000,00	1 000,00
132-	Subventions état / région / département	49 557,00	4 482,00	54 039,00
1641	Emprunt		150 500,00	150 500,00
165	Dépôts et cautionnement		910,00	910,00
276341	Cmes membres du GFP (rembours. Prêt EP CCAM)		6 168,50	6 168,50
2804 ^①	Amortissements sur les subv. d'équipement versées		1 543,00	1 543,00
	TOTAL	49 557,00	364 445,00	414 002,00

① Investissement Recettes ➤ article 2804 – 1 543 € équilibré avec la section de Fonctionnement Dépenses ➤ article 6811

BAR-CAFE du Pont : Réhabilitation du commerce

Dépenses TTC estimées en 2024 : **128 442 €** comprenant le gros œuvre, la plomberie et l'électricité.

Subvention, d'un montant de 80 000€, demandée au Département « Village+ Yonne », en cours d'instruction.

Demande à faire au FEDER (Europe)

Dans l'attente des décisions de subventions, inscription d'un emprunt de 128 000€

FCTVA (estimée) à percevoir en 2025 : 21 069,63€

RECONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE : études

Dépenses TTC en 2024 : Etude faisabilité : 18 000€
 Etude solidité : 5600€
 Etude géomètre : 4 800€ } 28 400€

Subventionnées par la Région (Effilogis) à hauteur de 4 482€
Subvention, d'un montant de 11 425€, demandée à l'Etat (DETR)
en cours d'instruction.

Dans l'attente des décisions de subventions, inscription d'un
emprunt de 22 500€

Pas de FCTVA sur les frais d'étude.

SECURITE ROUTIERE : Installations sur voirie pour forcer au ralentissement des véhicules.

↳ L'étude menée pour la sécurité routière table sur une dépenses d'environ 45 000€
Des tests sont en cours pour vérifier la faisabilité du projet, par des installations provisoires.
Des subventions seront demandées pour le projet définitif.

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 183 922	34,93	103,73	1 225 000	427 893	34,93	427 893
Taxe foncière non bâties (TFNB)	21 861	28,59	106,20	23 000	6 576	28,59	6 576
Taxe d'habitation (TH)	104 118	14,98	51,93	91 900	13 767	14,98	13 767
Collation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	448 236			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	448 236

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)		8	9	
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)	448 236			
Collation foncière des entreprises (CFE)				

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
				2 122	0	-89 137		-87 015

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté	Produits attendus des ressources indépendantes de la fiscalité directe locale 2024	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
448 236	-87 015	361 221
		A AUXERRE
		Le 15 MARS 2024
		Le 4.04.2024
		Pour la Direction des Finances publiques, DOMINIQUE GONTARD
		Pour la Préfecture, DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
		Pour la Commune, Maire de Charmoay

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS 2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :
 a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 c. Locaux industriels
 d. Logements sociaux : exo de longue durée

Taxe foncière bâtie :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV
 b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire
 b. Base minimum
 c. Locaux industriels
 d. Autres allocations

Taxe foncière bâtie :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
 b. Logements vacants soumis à la THLV
 c. Bases dégrévées hors locaux vacants
 d. Bases dégrévées locaux vacants
 e. Bases dégrévées maajo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Centrales géothermiques
 f. Transformateurs électriques
 g. Stations radioélectriques
 h. Installations gazlières et autres
 i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH) >>>
 b. TVA prév. (comp. CVAE) 0
 c. Coefficient correcteur 1,000000
 d. Taux FB commune 2020 13,09
 e. Taux FB département 2020 21,84

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national	départemental	de 2024	de 2023	de 2023	de 2023	de 2024	de 2023
	11	12	13	14	14	15	15	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	44,94	112,35	8,62000	8,62000	103,73	103,73	103,73
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	47,40	127,05	20,85000	20,85000	106,20	106,20	106,20
Taxe d'habitation (TH)	24,45	23,86	61,13	9,20000	9,20000	51,93	51,93	51,93
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH
 a. Tx moy. 75% départemental 12,14
 b. Taux maximum de la majo >>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE
Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :
 a. National >>>
 b. Communal >>>
Taux maximum :
 a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
 b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
 24,55

Budget EAUEvolutions des Dépenses et Recettes Réelles par chapitrea) Dépenses Réelles de Fonctionnement :

Chapitre	2022	2023	Evolution en %
Charges à caractère général	48 672,95	56 622,09	16,33%
Charges de Personnel	14 091,42	14 733,37	4,56%
Autres Charges de gestion	0,00	114,41	
Charges Financières	495,05	459,49	-7,18%
Charges Exceptionnelles	139,12	2 537,36	1 723,86%
Atténuation de Produits	13 359,00	18 589,00	39,15%
TOTAL	76 757,54	93 055,72	21,23%

b) Recettes Réelles de Fonctionnement :

Chapitre	2022	2023	Evolution en %
Produits de services	106 915,69	99 680,41	-6,77%
Autres Produits de gestion	2 107,58	2 133,56	1,23%
Produits exceptionnels	0,00	0,06	
TOTAL	109 023,27	101 813,97	-6,61%

c) Dépenses Réelles d'investissement :

Chapitre	2022	2023	Evolution en %
Emprunts et Dettes	3 147,51	3 183,07	1,13%
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
Immobilisations corporelles	17 179,84	17 643,18	2,7%
TOTAL	20 327,35	20 826,25	2,45%

d) Recettes Réelles de d'investissement :

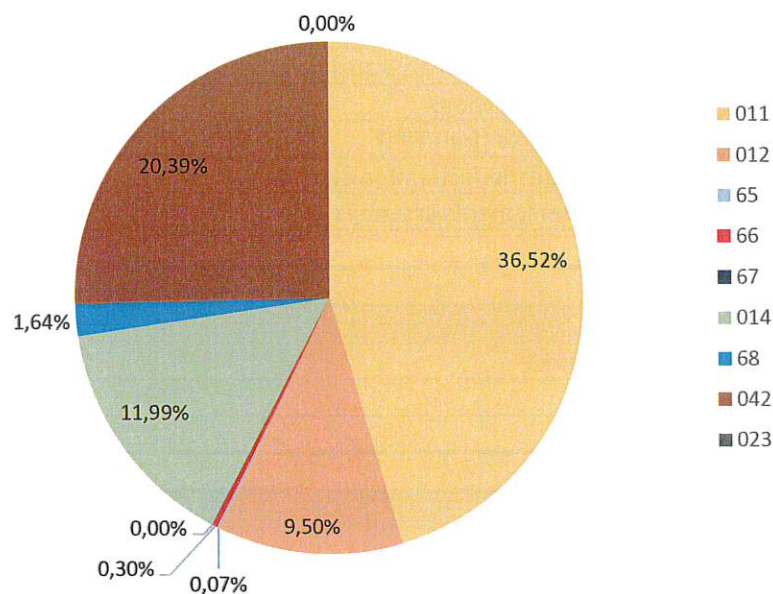
Chapitre	2022	2023	Evolution en %
Dotations fonds divers	2 610,76	2 818,18	7,94%
Subventions d'investissement	9 933,78	485,00	-95,12%
Emprunts et Dettes			
Autres immobilisations financières			
TOTAL	12 544,54	3 303,18	-73.67%



Section de Fonctionnement - Dépenses

La Prévisions Budgétaires 2023 a été exécutée à 80,40 %

Réalisé par rapport à l'enveloppe de la prévision budgétaire



Réalisé par rapport à la prévision chapitres par chapitres

Chapitre op. réelles	Prévision Budgétaire	Réalisé en €	Réalisé en %
011	79 630,00	56 622,09	71,11%
012	15 290,00	14 733,37	96,36%
65	1 000,00	114,41	11,44%
66	460,00	459,49	99,89%
67	1 000,00	-	0,00%
014	18 589,00	18 589,00	100,00%
68	2 538,00	2 537,36	99,97%
042	31 610,00	31 608,99	100,00%
023	4 929,00		0,00%

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		79 630,00	56 622,09
604	Prestations de services - SAUR	13 712,00	13 711,94
605	Achats d'eau - location compteur à Migennes	150,00	156,67
6061	Electricité (stations)	13 000,00	16 449,91
6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements	1 000,00	607,68
6064	Fournitures administratives		
6066	Carburant	150,00	-
6068	Autres matières et fournitures		
61523	Entretien et réparations - Réseaux	25 000,00	14 811,79
61528	Entretien et réparations - Autres	13 983,00	-
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers		
6156	Maintenance	1 236,00	1 236,00
616	Primes d'assurance	3 249,00	3 248,59
618	Divers		
622	Rémunérations d'intermédiaires - Frais d'analyses d'eau	2 000,00	1 076,03
626	Frais postaux et télécommunications	1 300,00	1 132,33
627	Services bancaires et assimilés (frais TIPI)	50,00	38,15
62876	Divers - Mise à dispo logiciel de facturation eau CCAM	300,00	
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 500,00	4 153,00

012 CHARGES DE PERSONNEL		15 290,00	14 733,37
6410	Rémunération du Personnel	15 290,00	14 733,37
621	Personnel extérieur		

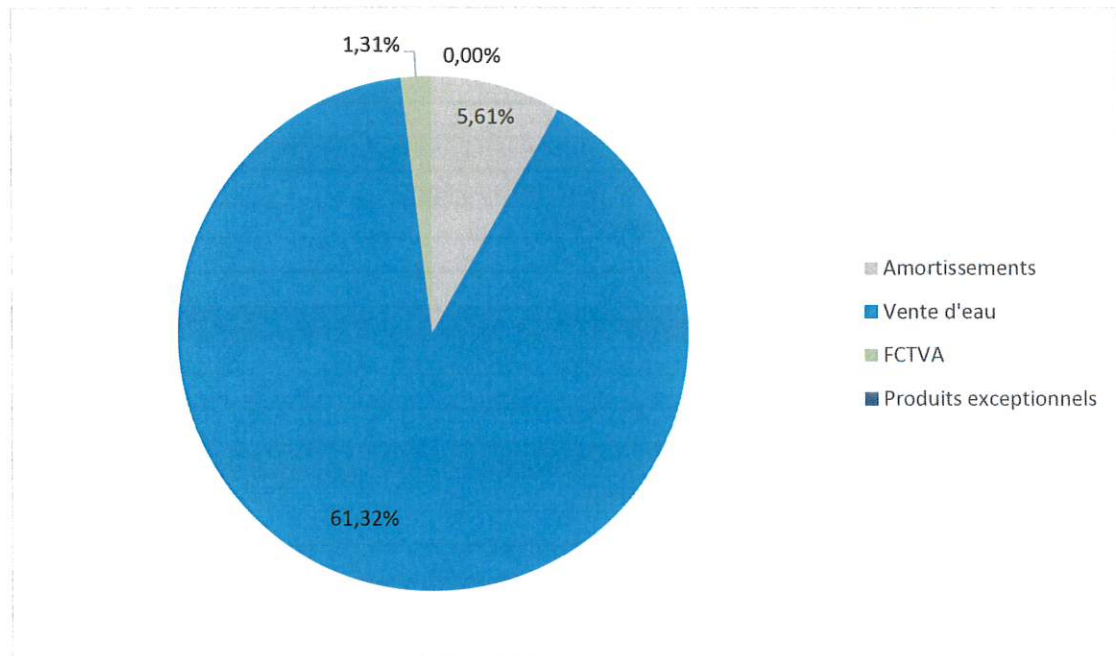
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 000,00	114,41
6542	Créance éteinte	500,00	
6541	Admission en non valeur	500,00	114,41

66 CHARGES FINANCIERES		460,00	459,49
66111	Remboursement intérêts emprunt	460,00	459,49

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00	-
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	
678	autres charges exceptionnelles (annul. Titres antér. sur rôle)	500,00	

68 DOTATIONS AUX PROVISIONS			
6817	Provisions pour risque en non valeur		
022 DEPENSES IMPREVUES		7 500,00	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 929,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		31 610,00	31 608,99
6811	Dotations aux amortissements	31 610,00	31 608,99
014 ATTENUATION DE PRODUITS		18 589,00	18 589,00
701249	Reversement à l'agence de l'eau - Redevance Pollution	18 589,00	18 589,00
TOTAL		162 546,00	124 664,71

Section de Fonctionnement - Recettes



Réalisé par rapport à la prévision chapitres par chapitres

Chapitre op. réelles	Prévision Budgétaire	Réalisé en €	Réalisé en %
042	9 126,00	9 125,58	100,00%
70	101 500,72	99 680,41	98,21%
75	-	2 133,56	
77	-	0,06	

INFORMATIONS DIVERSES :

- 76 476,43€ de recettes sur la vente d'eau (art.7011) soit -7,36€% par rapport à 2022 (82 556€).
- Les dépenses de fonctionnement, de la station de déferisation, se sont élevées à 18 934,61 € pour l'électricité, le téléphone et l'assurance. Selon les conditions de la convention, EPINEAU nous a remboursé 9 292,61€ (art.7068) de ces dépenses.

		BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		51 919,28	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE et VENTES DIVERSES		101 500,72	99 680,41
7011	Vente d'eau	80 000,00	76 476,43
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	15 000,72	13 911,37
7068	Autres redevables (Epineau)	6 500,00	9 292,61
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		-	2 133,56
7581	FCTVA	-	2 133,56
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	0,06
771	Produits exceptionnels sur opération (excédents prescrits)	-	0,06
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	-	
778	autres produits exceptionnels	-	
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		-	-
7817	Reprises sur dépréciations	-	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		9 126,00	9 125,58
777	Quote-part subventions investissement	9 126,00	9 125,58
TOTAL		162 546,00	110 939,61

Section d'Investissement : Dépenses

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT	Observations
Modification du point d'injection javel	1 150,49	Station de pompage
Mise aux normes échelle réservoir	12 362,95	
Création d'une vanne rue LD	1 286,40	
Création branchement sur domaine public	2 843,34	

Section d'Investissement : Recettes

- FCTVA 2023 : 2 818,18€.
- Subventions : 485€ (solde pour l'installation et modernisation des débitmètres de secteur).

Les autres recettes proviennent des écritures d'amortissements, soit 31 608,99€ (opérations d'ordre).

RESULTATS :

Fonctionnement : + 38 194,18€

Investissement : + 36 623,70€

↳ Restes à Réaliser en Recettes : 0,00€

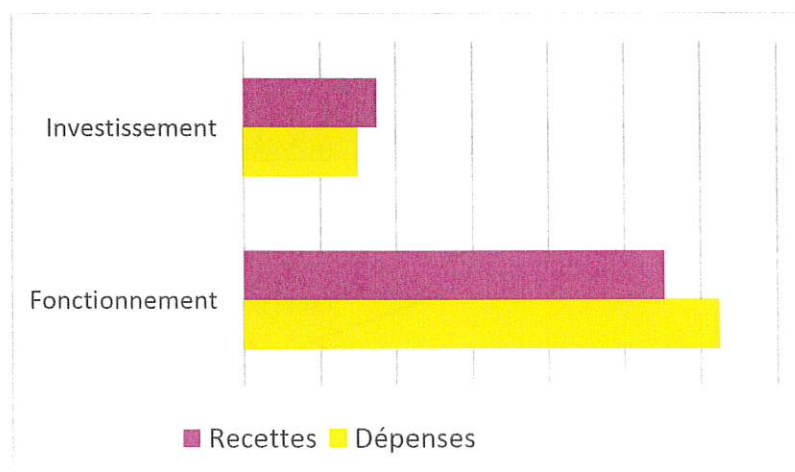
↳ Restes à Réaliser en Dépenses : 0,00€

AFFECTATION 2024 :

RF, art.002 : 38 194,18€

RI, art.001 : 36 623,70€

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	124 664,71	110 939,61	-13 725,10
Investissement	29 951,83	34 912,17	+8 764,76
Total	154 616,54	145 305,78	-9 310,76



BUDGET PRIMITIF 2024

SLO

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 602,00	135 602,00
Investissement	237 207,00	237 207,00
Total	372 809,00	372 809,00

Section de Fonctionnement : Dépenses - Recettes

Dépenses : Reconduction du BP2023.

Provisions pour risque en non valeur (art.6817) : Il appartient au comptable public de procéder au recouvrement de la recette, et d'exiger son paiement lors du constat d'impayés, par les voies et moyens mis à sa disposition par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012. Il peut ainsi prononcer des condamnations pécuniaires telles que des amendes fiscales ou des intérêts moratoires.

Le cas échéant, en dépit des diligences faites par le comptable public, la collectivité territoriale compétente dispose, en sa qualité d'ordonnateur, de la possibilité d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable. En outre, en application de l'article R2321-2 du CGCT, la collectivité est dans l'obligation de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé, malgré les diligences faites par le comptable public. Ce provisionnement est obligatoire et ce, qu'elle que soit la strate de population.

Le montant des restes à recouvrer en cours et des risques contentieux s'élève à 17 799,50€ pour le budget eau.

En application des taux forfaitaires de dépréciation suivant l'ancienneté de la créance à recouvrer pour le budget eau, le montant de la provision à constituer en 2023 est le suivant :

Créances restantes à recouvrer		Application du mode de calcul	
Exercice créance	Montant	Taux dépréciation	Montant provision 2023
2023	10 695,60	0%	0,00
2022	2 846,91	25%	711,73
2021	1 753,77	50%	876,89
2020	1 712,45	100%	1 712,45
2019	539,01	100%	539,01
2018	251,76	100%	251,76
Total	17 799,50	Total	4 091,84

☞ Prix de l'eau, depuis 2018 : 1,10€ /m³ ;

☞ Abonnement annuel : 60€.

Dépenses :

		BUDGET
		2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		66 805,00
604	Prestations de services - SAUR	14 500,00
605	Achats d'eau - location compteur à Migennes	160,00
6061	Electricité (stations)	18 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petits équipements	1 000,00
6064	Fournitures administratives	-
6066	Carburant	-
6068	Autres matières et fournitures	-
61523	Entretien et réparations - Réseaux	20 000,00
61528	Entretien et réparations - Autres	-
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	-
6156	Maintenance	1 236,00
616	Primes d'assurance	3 509,00
618	Divers	-
622	Rémunérations d'intermédiaires - Frais d'analyses d'eau	2 000,00
626	Frais postaux et télécommunications	1 300,00
627	Services bancaires et assimilés (frais TIPI)	50,00
62876	Divers - Mise à dispo logiciel de facturation eau CCAM	550,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 500,00
012 CHARGES DE PERSONNEL		15 000,00
6410	Rémunération du Personnel	15 000,00
621	Personnel extérieur	-
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		3 300,00
6542	Créance éteinte	500,00
6541	Admission en non valeur	2 800,00
66 CHARGES FINANCIERES		424,00
66111	Remboursement intérêts emprunt	424,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00
678	autres charges exceptionnelles (annul. Titres antér. sur rôle)	500,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		4 092,00
6817	Provisions pour risque en non valeur	4 092,00

022 DEPENSES IMPREVUES	4 696,00
-------------------------------	-----------------

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
---	--

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	31 116,00
6811 Dotations aux amortissements	31 116,00

014 ATTENUATION DE PRODUITS	9 169,00
701249 Reversement à l'agence de l'eau - Redevance Pollution	9 169,00

TOTAL	135 602,00
--------------	-------------------

Recettes :

	2024
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	38 194,18
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE et VENTES DIVERSES	94 000,82
7011 Vente d'eau	75 000,82
701241 Redevance pour pollution d'origine domestique	11 500,00
7068 Autres redevables (Epineau)	7 500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-
7581 FCTVA	
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	114,00
7817 Reprises sur dépréciations	114,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 293,00
777 Quote-part subventions investissement	3 293,00
TOTAL	135 602,00

Section d'investissement DEPENSES :

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT
Emprunt capital	3 220,00
Etude BAC	32 612,00
Travaux station déférisation : Filtres à sable	74 093,00
Tour d'oxydation	73 646,00
Forages	28 215,00
Pompes exhaure	7 434,00
Passage en IP de la carte de télétransmission	794,00
Boitiers de commande actionneurs (station D.)	1 614,00
Mise aux normes incendie	12 286,00
Amortissements	3 293,00
TOTAL	237 207,00

ETUDE BAC :

↳ étude portant sur le bassin d'alimentation du captage de l'enclos du Charmeau

Dépense TTC en 2024 : 32 611,20 €

Coût de revient :
5 435,20 €

Subventionnée à 80%, par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 21 740,80€ :

Pas de FCTVA sur les études

REHABILITATION DE LA STATION DE DEFERISATION :

- ↪ Décolmatage des Puits, 28 215€ TTC
- ↪ Changement des filtres à sable, 74 092,97€ TTC
- ↪ Changement de la tour d'oxydation, 73 645,62€ TTC

Subventionnée à 40%, par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 58 651€ :
 Subvention, d'un montant de 58 651€ (40%), demandée à l'Etat (DETR) en cours d'instruction.

Travaux non subventionnés :

- ↪ Remplacement de la pompe exhaure, 7434,00 €
- ↪ Passage en IP de la carte de télétransmission, 793,46€

Total des Dépenses TTC en 2024 : 184 181,05 €

FCTVA (estimée) à percevoir en 2025 :
 30 213,06€

Participation de la Cme d'EPINEAU :
 18 332,07€ (montant provisoire, en attente subvention DETR)

Section d'investissement RECETTES :

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT
Excédent antérieur reporté	36 623,70
FCTVA	1 476,30
Participation Epineau	47 600,00
Subvention étude BAC par l'AESN	21 740,00
Subvention travaux station D. par l'AESN	58 651,00
Emprunts	40 000,00
Amortissements	31 116,00
TOTAL	237 207,00€